

MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous transmettre les informations requises au regard de la situation financière de la municipalité de Bouchette.

1- ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

Le vérificateur externe, la firme Piché Éthier Lacroix CA inc, avait confirmé que pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, la municipalité réalisait un surplus de 19040\$, ce qui portait le surplus accumulé non affecté à 107630\$ et le surplus accumulé affecté à 275000\$.

2- INDICATIONS PRÉLÉMINAIRES POUR L'ANNÉE 2012

Les prévisions budgétaires 2012 indiquaient l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Il nous apparaît réaliste d'annoncer que ce résultat anticipé devrait se concrétiser avec une marge positive.

3- ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2013

L'article 954 du Code municipal édicte au conseil de procéder à sa planification budgétaire de l'exercice financier suivant, à cette période de l'année.

Les orientations suivantes guideront les membres du conseil dans les choix budgétaires qui mèneront à l'adoption du budget 2013 :

- A) Nous entendons poursuivre nos actions afin de mettre en valeur les multiples attraits de notre municipalité.
- B) À l'aide du programme de la subvention provenant du transfert de la taxe d'accise sur l'essence, les travaux de modernisation des équipements du système de distribution de l'eau potable se continueront, une étude concernant l'usine de traitement des eaux usées sera réalisée et des travaux de réfection de rues seront exécutés.
- C) Le projet de création d'un musée à ciel ouvert se terminera, de même que l'installation d'une plaque sur la roche au Parc des Bâtitseurs, plaque qui indiquera les familles bâtisseuses de la municipalité.
- D) L'acquisition du camion incendie autopompe se réalisera dans les prochains mois.
- E) Nous continuerons à mettre l'emphase sur des travaux d'amélioration des chemins municipaux.
- F) Du côté environnement, l'emphase sera mise sur les inspections des installations septiques de même que sur le respect de la réglementation régissant les rives et le littoral. Nous avons à cœur la santé de nos cours d'eau.

4- LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En 2012, le traitement versé aux élus de la municipalité représente, pour le maire, 7730.16\$ en rémunération et 3864.96\$ à titre d'allocation de dépenses, alors que les conseillers reçoivent 2576.64\$ en rémunération et 1288.32\$ à titre d'allocation de dépenses.

5- ATTRIBUTION DES CONTRATS 2012

Des contrats ont été octroyés en 2012. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25000\$ est déposée, en annexe, avec le présent rapport ainsi que la liste des contrats de 2000\$ conclus au cours de l'année avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. Ces listes peuvent être consultées au bureau municipal.

6- CONCLUSION

La séance du conseil en vue de l'adoption du budget 2013 devrait se tenir le **19** décembre prochain. Un avis public à cet effet sera publié au moins huit jours avant la tenue de cette séance.

Je salue le travail de mes collègues conseillères et conseillers qui travaillent avec beaucoup de motivation à l'amélioration des services et au développement de la municipalité. J'exprime également ma vive satisfaction aux employés municipaux pour leurs loyaux services. Nous sommes conscients que la charge de travail qu'ils assument s'alourdit avec les nouvelles responsabilités régulièrement dévolues aux municipalités. Merci à l'équipe de pompiers volontaires pour leur disponibilité et leur excellent travail.

Un merci spécial aux citoyens oeuvrant au sein des différents organismes municipaux.

Je profite de l'occasion pour adresser mes salutations les plus cordiales à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de Bouchette.

Réjean Major
Maire